



GROUPE R3i

Société Foncière d'Investissement Clermontoise SOFIC
14 chemin de la Gargouillère
63 122 CEYRAT

DEMANDE ENREGISTREMENT ICPE

PROJET D'ENTREPOT LOGISTIQUE EN GRIS

SOFIC – SITE DE LA ROCHE-BLANCHE (63)

**JUSTIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE -
PIECE JOINTE N°13**

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



APAVE
Conseil Environnement
30 boulevard Maurice Pourchon
63 039 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 31 90 00

	DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE 1510	mars 23
	JUSTIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE - PIECE JOINTE N°13	Page : 2/3

Ce document justifie le dépôt de la demande de permis de construire [1° de l'article R512-46-6].

Autorité en charge de l'instruction de la demande de permis de construire :

Nom de l'autorité en charge de l'instruction	Mairie de La Roche-Blanche Service urbanisme
L'adresse électronique de l'autorité précitée	urbanismelrb@orange.fr

	DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE 1510	mars 23
	JUSTIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE - PIECE JOINTE N°13	Page : 3/3

JUSTIFICATIF DE DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Mairie de LA ROCHE BLANCHE / Dépôt de dossier en ligne n° 101182

urbanismelrb@orange.fr <urbanismelrb@orange.fr>

Jeu 22/12/2022 14:17

À : contact <contact@in6tu.fr>

Mairie de LA ROCHE BLANCHE**1, rue de la Mairie****63670 LA ROCHE BLANCHE****Courriel service urbanisme****Madame, Monsieur,**

Vous avez saisi par voie électronique au 'Service Urbanisme' de la Ville de LA ROCHE BLANCHE une demande de **Permis de construire**, enregistrée le **22/12/2022** sous le numéro **PC 063 302 22 G0015**.

Le présent récépissé, **que nous vous invitons à conserver**, atteste de la réception de votre demande. Il ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de votre dossier.

Le délai d'instruction de votre dossier est de **3 mois**.

- Si vous avez déposé une déclaration préalable et si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.
- Si vous avez déposé une demande de permis et si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.
- Si vous avez déposé une demande de certificat d'urbanisme et qu'aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.
Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

•Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :

- Soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...).
- Soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.
- Soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

Si vous recevez une telle lettre avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre dossier, celle-ci remplacera le présent récépissé électronique.

Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois qui suit le dépôt de votre dossier, le délai d'instruction ne pourra plus être modifié.

•Attention : le permis ou la décision de non-opposition ne sont définitifs qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- Dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- Dans le délai de trois mois après la date de la déclaration préalable ou du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

Cordialement,

Le service urbanisme,

Commune de LA ROCHE BLANCHE

Le traitement de votre dossier effectué par l'ADS du Grand Clermont -
secretariatads@legrandclermont.fr.